# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 FEVRIER 1868 Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LEMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi.

Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à leur de rôle dans la diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en mode, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées au fûn.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 25 FEVRIER.

## VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, la moitié indivise d'un terrain situé dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Solidelle, Bagatelle et Prosper—Aussi, sur les lieux, à 10 heures et demie, deux coffres-forts et tous les meubles et effets qui se trouvent dans l'arrière du bureau situé au rez-de-chaussée de la bâtisse No 63 rue Carondelet—Et à 4 heures et demie P. M., à l'entrepôt No 23 rue Jefferson, 1,200 morceaux de musique.

Par L. Stern & Bros.—à 10 heures, à leur salle d'encan, rue du Camp, grande vente importante d'habillements, chapeaux, linge de messieurs, et marchandises sèches.

Par G. Léautaud—à sa salle d'encan, rue de Chartres 150 caisses bottes, souliers, brodequins et chapeaux, et un grand assortiment de comtés fins.

Par C. T. Nash—à 11 heures, à sa salle d'encan, belles montres en or, bijouterie, lingerie de corps, &c.

Par Montgomery, Bree & Co.—à 10 heures, grande vente péremptoire de tout l'ameublement de l'hôtel de Pointe-Claire, presque tout neuf, comprenant tous les articles d'un hôtel de première classe. — De plus, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, au pied de la rue Julia, 200 cordes bois de frêne.

Par E. Toussé—à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines, la cargaison de la barque Giovan Battista, de Palerme, consistant en vins, amandes, noisettes, fromages, limons, oranges, &c. Et à 10 1/2 heures, au magasin de MM. Rochereau & Cie, rue St Louis, eaux-de-vie françaises, vins en barriques et en caisses, vin blanc, vermouth, absinthe, sardines, huile, fromage de Gruyère, &c.

Par Thomas & Spear—A 10 1/2 heures du matin, à leur salle d'encan, 20 rue Bienville, deux caisses linge fait d'hiver.

Par D. B. Morphy—A 10 heures du matin, sous une cour-Ranlo en réserve, un grand assortiment général de quincaillerie, coutellerie, fusils, cordes, etc., etc.

Par G. de Féréol—Au No 83 de la rue Bienville, meubles, pianos, fusils à deux coups—sans réserve.

Par Montgomery, Bree—Au No 22 de la rue du Bassin, beaux meubles, glaces françaises, tapis de Bruxelles, piano, etc.

Par A. Folher—Au No 48 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, malles, etc.

Par Hoffman, Marks & Co.—Au No 36 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et américaines—sans réserve.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ Le shérif procédera aujourd'hui, aux ventes à l'encan ci-après:

A 10 1/2 heures A. M., au No 63 rue Carondelet, Premier District, deux coffres-forts, meubles, &c.

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriétés foncières améliorées.

Et, à 4 1/2 heures P. M., à son entrepôt, No 23 rue Jefferson, Deuxième District, un lot de musique.

Voir aux annonces.

☞ L'attention du commerce est appelée sur les différentes ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui par Eugène Toussé, encanteur:

1o.—A 10 1/2 heures A. M. au magasin des importateurs, MM. A. Rochereau & Cie, Nos. 16 et 18 rue St-Louis, vente par catalogue d'eaux-de-vie françaises, vin, etc.

2o.—A 4 heures P. M., sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines, la cargaison de la barque Giovan Battista. Voir les annonces.

Bijouterie à l'encan.—Les joailliers se rappelleront qu'aujourd'hui à 11 heures du matin, M. Chas. T. Nash vendra dans la salle d'encan du Masonic Hall, pour la succession de Thos. Dixon, de belles montres en or, de bijoux et des diamants.

Quincaillerie à l'encan.—M. D. B. Morphy, encanteur, appelle l'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne sur le grand assortiment de quincaillerie, consistant en 425 lots arrangés de manière à convenir aussi bien aux petits marchands qu'aux grands. La vente qui doit durer plusieurs jours commencera à 10 heures du matin, au premier étage du No 47 rue des Magasins. Pour plus amples détails, voyez le catalogue.

## Les Saturnales à Washington.

Le Président des Etats-Unis, défenseur intrépide de la Constitution, oppose un calme inébranlable aux attaques furibondes de ses adversaires. Fort de sa conscience et de son droit, il dédaigne les bravades ridicules de Stanton et de Grant qui ont transformé le département de la guerre en forteresse. Les cours des Etats-Unis ont été saisies de la question de savoir si M. Stanton a le droit de rester en possession d'un emploi après avoir été destitué. Dès qu'une décision judiciaire aura été rendue, ce ne seront pas les baïonnettes de M. Grant qui pourront en empêcher l'exécution. Quand le Marshal des Etats-Unis, porteur d'un arrêt de cour, se présentera pour sommer M. Stanton de déguerpir, nous ne croyons pas que ce dernier poussera l'audace jusqu'à invoquer l'aide des soldats pour résister à l'action de la justice; car derrière le Marshall il y aurait la nation presque tout entière qui se lèverait pour faire respecter la majesté de la loi. A Washington seulement, il se trouverait assez de citoyens pour former un posse comitatus qui viendrait facilement à bout de ceux qui voudraient s'insurger contre l'exécution d'un arrêt de la justice. La moindre résistance armée aux officiers de la loi de la part de Stanton, de Grant ou de tous autres, autoriserait le Président à proclamer la loi martiale et à faire juger militairement tous les officiers de l'armée qui auraient levé l'étendard de la révolte. Mais ce sont là des éventualités qui, nous aimons à le croire, ne se réaliseront pas.

Il paraît que le calme du Président redouble la fureur des ultra-radicaux. L'agitation qui s'était un peu calmée, a recommencé hier, grâce aux discours inflammatoires de ceux qui veulent, à tout prix, déposer le Président. L'occasion est, en effet, favorable à leurs projets, et, en perpétuant l'agitation, ils espèrent faire voter coup sur coup les mesures les plus extrêmes.

Pour quiconque envisage de sang-froid les événements qui se passent à Washington, la conduite des radicaux paraît insensée. Le prétexte qui a fait voter la mise en accusation est si misérable qu'on se demande comment un parti peut jouer son existence sur une si pauvre chance.

Le Président a destitué M. Stanton en vertu de son pouvoir constitutionnel et d'une loi qui, selon lui, n'a nullement été modifiée par la loi sur la Tenure des emplois. La conduite de M. Stanton méritait plus qu'une destitution; elle méritait une mise en accusation, car elle est injustifiable à tous les points de vue; mais, au lieu de mettre en accusation ce ministre insubordonné qui entrave la marche du gouvernement, c'est son supérieur, le chef du pouvoir exécutif, que la Chambre s'avise de mettre en accusation. Comment peut-on prétendre que le Président entrave l'exécution de la loi, quand la justice est saisie de la question, que le Président annonce à l'avance qu'il se soumettra à la décision à intervenir, et quand il s'abstient d'employer la force, bien qu'il soit armé du pouvoir exécutif?

Quel crime peut-on donc lui reprocher? En admettant, par impossible, que les Cours donnent tort au Président, il n'aura été coupable que d'une erreur d'interprétation et, comme cette erreur est partagée par les meilleurs jurisconsultes et par les trois quarts de la nation, on ne voit pas comment elle peut constituer un crime qui justifie une mise en accusation. Si, au contraire, comme nous en avons la conviction, la justice se prononce en faveur de M. Johnson, la mise en accusation votée par la Chambre tombe d'elle-même et place le parti radical dans une position ridicule et humiliante.

Les radicaux du Congrès ne pourront se débarrasser du Président qu'en supprimant l'action de la Cour Suprême, c'est-à-dire en détruisant le gouvernement lui-même et en opérant une révolution. Mais les révolutions ne réussissent qu'à ceux qui ont le peuple derrière eux, et les dernières élections ont prouvé que le peuple n'était pas avec les radicaux. Si le Sénat, plus sage que la Chambre, n'enraie pas le mouvement dans lequel les représentants républicains se sont laissés entraîner, il est à craindre que la guerre civile n'éclate sur plusieurs points de l'Union. Les conservateurs au Nord sont trop puissants et trop nombreux pour laisser confisquer le gouvernement par une faction prise de vertige. Le sénateur Morton, de l'Indiana, a déjà signalé le danger et il est probable que l'ébullition des radicaux va tomber

d'ici à quelques jours et que la lutte reprendra des formes moins acerbes et moins violentes. Le carnaval est fini, il est temps que les saturnales cessent.

Nouvelle ligne de steamers.—Toutes les entreprises qui tendent à faciliter les communications commerciales entre la Nouvelle-Orléans et les autres marchés doivent être vues d'un œil favorable. C'est donc avec plaisir que nous signalons l'inauguration d'une nouvelle ligne de steamers entre notre port et New York. Les départs auront lieu régulièrement tous les samedis de chacun des ports. La ligne sera desservie par quatre beaux steamers, commandés par des capitaines expérimentés, et rien ne sera négligé par les administrateurs pour procurer aux voyageurs et aux expéditeurs les facilités désirables. Le service sera permanent et il sera fait de façon à gagner promptement la confiance du public.

Le steamer *Gen. Meade* a dû partir de New York le 22 courant, et il sera suivi par le *Gen. Grant* qui partira le 29. Le *Crescent City*, steamer neuf et sur les qualités nautiques duquel on fonde de grandes espérances, partira le 7 mars, et sera suivi par le *Sherman* le 14. Le premier départ de la Nouvelle-Orléans pour New-York aura lieu le 7 mars; ce sera le *Gen. Meade*, capitaine A. W. Sampson.

Les agents de la nouvelle ligne sont MM. Wood, Low & Ludwigsen, No 190 rue de la Commune. On trouvera leur annonce dans nos colonnes.

Théâtre de l'Opéra.—La cinquième représentation du *Prophète* aura lieu demain, jeudi. La manière splendide dont cet ouvrage a été monté justifie le succès toujours croissant qu'il obtient.

On annonce pour vendredi une représentation extraordinaire au bénéfice de M. Gilbert; le spectacle choisi pour cette occasion se composera d'*Orphée aux Enfers* et d'une comédie en trois actes, *Les Femmes Terribles*.

Les Sentiments du Président. — Voici les paroles prononcées dernièrement par M. Johnson en réponse à une adresse qui lui a été remise au nom de la municipalité de Baltimore:

Notre patrie est environnée aujourd'hui de dangers sans nombre, et nos libres institutions sont plus gravement menacées qu'elles ne l'étaient pendant la rébellion, lorsque nos armées luttaient en rase campagne contre les ennemis de la République. Dans l'état critique où sont aujourd'hui nos affaires politiques, il est du devoir de tout bon citoyen de se rappeler que notre gouvernement repose sur la loi, et d'exiger de nos législateurs que lorsqu'une grande mesure est proposée, ils se demandent tout d'abord si cette mesure est conforme à la Constitution qu'ils ont solennellement juré de soutenir.

L'idée que la Constitution n'existe plus ou que, bien qu'existant, des lois peuvent être faites en dehors de ses prescriptions, doit infailliblement conduire au despotisme et à la tyrannie. Si les pouvoirs exécutif et judiciaire sont mis à néant et si le gouvernement se trouve placé sous le contrôle du pouvoir législatif,—si les droits, les intérêts et les destinées de ce grand pays sont transférés dans les mains de quelques hommes dont le pouvoir ne sera limité que par la volonté, nos institutions républicaines ne tarderont pas à faire place au despotisme le plus absolu que le monde ait jamais vu. La lutte dans laquelle j'ai été obligé de m'engager n'a pour objet la réalisation d'aucune ambition, d'aucun intérêt personnel; mon seul but a été de ramener le gouvernement aux vrais principes de la Constitution, et si je pouvais accomplir cette œuvre, mon ambition serait plus que satisfaite. Ce grand résultat atteint, le plus vif plaisir que je puisse ressentir de ma vie serait de léguer à d'autres mes aspirations, après avoir remercié Dieu et le peuple....

## Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier des journaux de Paris jusqu'au 7 courant. Les journaux du 5 contiennent le texte de la loi sur l'armée. Nous empruntons à la *France* les paragraphes suivants:

Hier, dans la matinée, la situation paraissait des plus compliquées. C'est quelques instants seulement avant la séance que l'Empereur a mandé M. Rouher et lui a fait connaître son intention formelle que la loi sur la presse fût énergiquement défendue.

Rien ne pouvait mieux convenir qu'une pareille mission à la haute éloquence et à la loyauté de l'honorable ministre d'Etat.

Avant ce dénoûment, le bruit était très accrédité dans les régions officielles que M. le duc de Persigny rentrait aux affaires.

On assure que l'Empereur a écrit à M. de Persigny une lettre des plus affectueuses pour lui annoncer sa volonté de maintenir et de défendre les actes du 19 janvier.

On annonce que la commission du projet de loi sur le droit de réunion doit tenir au premier jour une séance à laquelle assisteront les ministres, dans le but de connaître d'avance les intentions définitives du gouvernement au sujet de cette loi importante.

Le prince de Metternich a eu hier matin une longue conférence avec M. le marquis de Moustier au ministère des affaires étrangères.

On croit que l'ambassadeur d'Autriche a été chargé par M. de Beust de faire part au cabinet des Tuileries des préoccupations que l'attitude de certains Etats danubiens cause au gouvernement autrichien.

Nous avons annoncé que le gouvernement anglais avait l'intention de réformer le système militaire qui autorise l'achat des grades dans l'armée.

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'ajouter que ce projet est, en effet, à l'étude; mais, si nos informations sont exactes, en irait beaucoup plus loin dans cette voie, car il serait question de réformer entièrement l'organisation elle-même de l'armée anglaise en y introduisant les améliorations qui ont été apportées dans celles de la France et de la Prusse.

Nous lisons dans le *Moniteur* qu'à l'occasion de la remise entre ses mains des lettres accréditant l'ambassadeur de France auprès de la Confédération de l'Allemagne du Nord, le roi Guillaume a daigné répondre aux paroles que lui a adressées M. Benedetti qu'il était heureux de voir dans cette démarche un gage certain des bons rapports existant entre les deux gouvernements, et de rappeler les souvenirs, qui lui sont toujours présents, de l'accueil que l'Empereur et l'Impératrice lui ont fait à Paris.

Le Parlement de Florence continue sans incidents particuliers la discussion du budget.

L'*International* dit que des enrôlements garibaldiens se font en ce moment à Gênes et dans les principales villes d'Italie.

Le même journal rapporte que le marquis de Montemolo, préfet de Naples, vient d'être appelé par télégramme à Florence, pour fournir au gouvernement italien les renseignements les plus exacts et les plus précis sur l'état et l'esprit des provinces napolitaines.

L'*Opinione* croit qu'il n'est pas exact que le gouvernement italien soit en négociations avec la France en vue du rétablissement de la convention de septembre. Elle ajoute que cette convention ne serait que la base de négociations tendantes à établir un *modus vivendi*.

Un journal italianissime de Naples, l'*Omnibus*, trace en ces termes la situation de l'Italie:

Quel est le vice principal de l'actuel ordre de choses en Italie? La division des partis et l'aspiration vers les anciennes autonomies. A quoi bon cacher la vérité? A Turin, on vent le Piémont;—à Milan, la Lombardie;—à Florence, la Toscane;—à Rome, la Romagne;—à Naples, les Deux Siciles,—et peut-être, à Palerme, la Sicile!

D'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, il n'y aurait encore rien de définitivement décidé au sujet de l'époque de la réunion du Parlement douanier.

Le ton de la polémique engagée depuis quelque temps entre les journaux de Vienne, de Saint Pétersbourg et de Moscou, révèle une certaine tension de rapports entre les cabinets russe et autrichien.

Suivant la *Correspondance du Nord-Est*, on ne serait pas éloigné, à Vienne, de demander des explications à Saint-Pétersbourg relativement aux attaques dont l'Autriche est particulièrement l'objet de la part des feuilles officieuses russes.

## Corps Législatif Français.

LA LOI SUR LA PRESSE.

Le télégraphe qui nous avait annoncé, il y a quelques jours, que le gouvernement français avait retiré la loi sur la presse, nous apprend aujourd'hui que la loi est toujours en discussion; s'agit-il d'un nouveau projet de loi? c'est ce que nous ignorons.

Nous trouvons dans les journaux de Paris le compte-rendu du 3 et du 4. Après le discours de M. Ollivier, qui a été fort long, M. Nogent St. Laurent, rapporteur de la commission, a pris la parole pour soutenir le projet de loi. Un discours de M. Belmontet, le porte de l'empire, a terminé la séance. Le 4, M. de Benoist, membre de la majorité ultra-conservatrice, a parlé contre le projet de loi et soutenu la nécessité de l'autorisation. Après une réponse de M. Rouher, ministre d'Etat, la clôture de la discussion sur l'article 1er a été prononcée et la Chambre a adopté par 215 voix contre 7 l'article 1er.

Voici le texte de cet article:

Tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques peut, sans autorisation préalable, publier un journal ou écrit périodique paraissant, soit régulièrement et à jour fixe, soit par livraisons et irrégulièrement.

M. Granier de Cassagnac s'est écrié après le vote: "Ce sont les sept sages de la Grèce." Voici les noms de ces soi-disant sages:

"MM. Granier de Cassagnac, Creuzet, Delamarre, Edouard Fould, Geiger, de Saint-Paul, Noualhier."

Le président a donné lecture de l'article 2, ainsi conçu:

M. le Président Schneider—Art. 2. "Aucun journal ou écrit périodique ne peut être publié s'il n'a été fait, à Paris, à la préfecture de police, et, dans les départements à la préfecture, et quinze jours au moins avant la publication, une déclaration contenant:

"1o Le titre du journal ou écrit périodique et les époques auxquelles il doit paraître;

"2o Le nom, la demeure et les droits des propriétaires autres que les commanditaires;

"3o Le nom et la demeure du gérant;

"4o L'indication de l'imprimerie où il doit être imprimé.

"Toute mutation dans les conditions ci-dessus énumérées est déclarée dans les quinze jours qui la suivent.

"Toute contravention aux dispositions du présent article est punie des peines portées dans l'article 5 du décret du 17 février 1852."

Sur cet article, il y a un amendement signé par MM. Garnier-Pagès, Marie, Jules Favre, Hénon, Jules Simon et plusieurs de leurs collègues. Il est ainsi conçu:

"§ 1er. Après les mots: "Aucun journal ou écrit périodique," ajouter: "Paraissant plus d'une fois par mois."

"§ 2. Au lieu de "15 jours," "3 jours."

"§ 3. Au lieu de "toute contravention," "l'infraction aux dispositions du présent article sera punie d'une amende de 25 à 500fr."

Après une courte observation de M. Jules Simon, l'amendement, mis aux voix, n'est pas pris en considération. L'article 2 est mis aux voix et adopté.

M. le président Schneider—Art. 3. "Le droit de timbre, fixé par l'article du décret du 17 février 1852, est réduit à 5 c. dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et à 2 c. partout ailleurs.

"Les journaux et écrits périodiques uniquement consacrés aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts et à l'agriculture sont exempts de timbre, à moins qu'ils ne contiennent des avis, réclames ou annonces de quelque nature qu'ils soient. Dans ce cas, les journaux et écrits périodiques sont assujettis à des droits de timbre, dont la quotité est fixée à 2 c. dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et à 1 c. partout ailleurs.

"N'est pas considéré comme avis, réclame ou annonce, la publication pure et simple:

"1o Des mercuriales et bulletins des foires et marchés;

"2o. Des cours officiels des valeurs cotées aux Bourses françaises."

Sur cet article, il y beaucoup d'amendements. Le plus large est celui de MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Jules Simon, qui est ainsi conçu:

"Les journaux paraissant tous les jours ou à époque déterminée, politiques ou littéraires, avec annonces ou sans annonces, et les brochures de toute dimension, sont, à l'avenir, affranchis du timbre."

M. Garnier-Pagès, M. Picard et quelques autres orateurs ont pris part aux débats sur cet article. La discussion a été renvoyée au lendemain.

## Discours de M. Rouher sur la presse.

Voici le discours prononcé par M. Rouher dans la séance du 4 février.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat.— Deux questions ont été posées au gouvernement. On lui a demandé si les circonstances dans lesquelles se discute le projet de loi n'en détruisaient pas l'opportunité; s'il pouvait affirmer au Corps législatif et au pays que les parties étaient en voie d'apaisement, et s'il n'y avait rien à craindre pour la paix publique de la législation nouvelle. Je vais examiner ces questions et en même temps prendre avec mes collègues ma part de solidarité dans ce débat. Je ne le ferai pas sans une émotion profonde, dont on comprendra les motifs dans le cours de ces observations.

Je viens donc examiner ce qu'est le projet de loi, dans quelles circonstances il est né, quelles phases il a parcourues, et arrivant à la situation actuelle, je rechercherai la solution des questions qui ont été posées au gouvernement.

On a agrandi l'horizon du projet de loi, on a, dans la discussion générale, examiné des principes philosophiques élevés, on a remonté aux sources, on a discuté la liberté de penser, d'écrire, d'exprimer ses opinions. Toutes ces questions n'ont jamais été dans le débat. Ces libertés sont des conquêtes définitives irrévocables, qui n'ont jamais été mises en discussion par l'empire. (Très bien! très bien!)

Le débat, inutilement agrandi, se résume en ce point. Il y a pour l'expression de la pensée individuelle une forme nouvelle, d'une puissance immense, qui par son caractère rapide et quotidien, est entrée profondément dans les mœurs: le journal. Ce mode de publication de la pensée a de tout temps éveillé l'attention du législateur; de tout temps, on a examiné si on devait pas lui demander, dans l'intérêt social, des garanties pour tour à tour préventives et répressives. Je sais que, par une certaine doctrine, les garanties préventives sont considérées comme la négation du principe de liberté, mais lorsque les nécessités sociales les imposent, il faut savoir les accepter.

Ce mode de publication, on l'a dit, contient en lui tous les germes du bien et tous les dangers du mal. Oui, il peut à l'aide de cette tribune incessamment ouverte au monologue, produire de grands biens et de grands désastres. De là, pour le législateur, la nécessité de l'étudier et de chercher des garanties utiles et efficaces. Là est tout le projet de loi.

Comment est-il né? On le rappelait hier; des discussions nombreuses s'étaient engagées dans cette enceinte sur l'utilité, l'efficacité, les périls de la législation existante, sur son caractère discrétionnaire, sur ce rôle qu'on attribuait au gouvernement d'être à la fois juge et partie. Vos consciences étaient émues. Une fraction de la chambre présentait un amendement. La majorité répondait par l'Adresse, qui exprimait à la fois une pensée d'espérance et un témoignage de confiance. Cet espoir avait même été partagé par l'orateur du gouvernement, qui, dans ses dernières paroles, avait exprimé une pensée d'union et d'entente ultérieure.

Le 19 janvier est arrivé. Il a été, aux yeux de quelques-uns, une réalisation prématurée et imprévue de ces espérances. Je ne fais aucune difficulté de déclarer que, pour moi, il en a été la réalisation inattendue. (Mouvement.)

Le souverain avait pensé que la législation de 1852 avait fait son temps, et qu'une législation nouvelle, plus libérale, devait être proposée au Corps législatif.

Etait-ce un regret exprimé relativement aux attributions du décret de 1852? était-ce la reconnaissance des torts reprochés à cette législation? était-ce l'aveu de l'impuissance de gouverner désormais sans se réfugier dans le libéralisme? Toutes ces choses ont été dites; je ne les discuterai pas. Je veux seulement caractériser une attitude et formuler une déclaration. (Profond silence.)

Ce que je peux dire, c'est que nous avons toujours considéré le décret de 1852, tant qu'il a existé, comme une nécessité et une sauvegarde, c'est que le jour où le souverain s'est décidé à publier la lettre du 19 janvier, il a marché, non pas dans l'impuissance, mais dans sa force, sa grandeur et sa liberté. (Très bien! très bien!)

Le projet vous a été présenté. Laissez-moi préciser la situation qui a suivi. On a dit souvent que ceux qui entouraient le chef de l'Etat, il y avait eu la volonté de retarder la loi, le désir de lui créer des entraves de détail. Il n'en est absolument rien. Nous avons accepté sincèrement l'œuvre qui nous était confiée, nous avons suivi les phases de l'étude à laquelle s'est livrée la commission chargée d'examiner le projet de loi, sans esprit de précipitation, sans pensée de retard.

Ceux qui veulent se souvenir se rappelleront qu'à cette époque de grandes questions extérieures étaient soulevées; des craintes de guerre, des nécessités d'armement se présentaient. Naturellement, sous l'empire de ces préoccupations, le gouvernement, la majorité, l'opposition elle-même, se sont un peu laissé distraire de l'étude de la loi sur la presse. D'autres circonstances survinrent, la nécessité de voter le budget, de faire les élections des conseils généraux, et d'un commun accord, loyalement, malgré certaines réclamations, le projet de loi fut ajourné à la session suivante. Cette session devait être hâtée; nous l'avons promis, nous avons tenu parole. [Marques d'approbation.]

La discussion s'est ouverte, je veux être complètement sincère. Il me serait impossible de rester à cette tribune si je ne disais pas entièrement la vérité sur les faits qui ont été murmurés depuis quelques jours et qui ont occupé l'attention publique.

Le commencement de la discussion a ému l'opinion. De la province, de la part d'hommes honnêtes et dévoués, ont été exprimées des préoccupations, des inquiétudes. Dans le sein de cette majorité même, une fraction au sein de laquelle je compte des amis dévoués, et que je m'étonne de combattre en ce moment, une fraction, dis-je, s'est émue. Elle s'est demandé si, oui ou non, la loi était opportune. Car c'est seulement sur la question d'opportunité que des dissentiments se sont produits. (C'est vrai! c'est vrai!)

La situation intérieure en commandait d'une manière plus étroite l'étude et l'examen. Il y avait une crise industrielle d'une certaine intensité, il y avait la cherté des substances qui est toujours dans notre pays une question grave et difficile.

Cette question a dû se poser dans les conseils du gouvernement; là elle a été examinée sous tous ses aspects. Nous nous sommes demandé si, oui ou non, nous devions maintenir la loi.

Pour moi, je l'avoue, mon émotion a été profonde: on vous faisait tout à l'heure le tableau vrai des grands résultats qui ont été obtenus depuis quinze ans par le gouvernement impérial. Eh bien, dans ma sollicitude jalouse pour la grandeur de mon pays, j'interrogeais le projet, je me demandais s'il ne pouvait rien compromettre de cette prospérité, et je ne voulais épouser aucune solidarité avant d'avoir calmé par la réflexion les scrupules de ma conscience. (Très bien! très bien!)

Qu'est-il sorti de ces délibérations? La volonté nette et de soutenir énergiquement devant vous le projet de loi. (Vifs applaudissements.)

Ne vous étonnez pas de ces scrupules, de nos hésitations, de ces agitations intérieures. Il faut y voir le signe de notre sincérité. Ceux qui prennent trop vite leur parti dans de semblables questions s'exposent à l'erreur et aux regrets. (Très bien! très bien!)

Et maintenant le projet de loi est-il un péril? Peut-il faire craindre que les passions ne s'éveillent et ne viennent troubler la paix publique? Je vais vous faire connaître toute ma pensée sur ce point.

D'abord un engagement solennel avait été contracté et un gouvernement s'amoindrit quand il recule devant un engagement pris, alors même que les circonstances peuvent paraître y attacher un certain caractère d'inopportunité. (Vive approbation.) Nous nous sommes demandé ensuite quelle était notre situation; s'il n'y avait pas dans cette société un grand problème à résoudre: la conciliation de la sécurité publique avec le progrès de la liberté, et s'il ne fallait pas en chercher la solution.

Eh bien, nous nous sommes dit: que la presse soit libre! nous n'en craignons pas les dangers. Si le péril existait, nous aurions les moyens de le contenir; nous en aurions la force comme nous en aurions la volonté et le courage. (Très bien! très bien!)

Vous nous demandez si les partis sont entrés dans une voie d'apaisement des partis: Je ne crois pas à l'apaisement des partis; je crois qu'il est accepté [illegible] et espérances; mais je suis convaincu de leur impuissance (vive approbation), parce que j'ai la confiance la plus profonde dans le chef de l'Etat, dans son gouvernement dans cette majorité qui représente la pays. (Très bien! très bien!)

Si nous examinons, en effet, notre situation intérieure, quels sujets d'alarme y voyons-nous? Est-ce que la province tout entière ne reste pas étrangère à l'agitation fébrile qui se concentre dans quelques coins de Paris et des grandes villes? N'est-elle pas toujours profondément dévouée à l'ordre, au souverain et au gouvernement? Ne nous rappelons-nous pas que, lorsque l'assemblée législative était livrée aux discussions de ces partis, dont aucun ne pouvait réunir la majorité, mais qui étaient assez fort pour paralyser et empêcher toute mesure de salut, le pays a été sauvé par la province, qui, par ses conseils généraux, par tous les organes, a demandé le rétablissement de l'empire?

Croyez-vous que son dévouement ait diminué parce que, dans quelques localités, des coalitions formées d'opinions qui hurlent de se trouver réunies ont donné la majorité à des candidats de l'opposition?

Non, messieurs, il n'en est pas ainsi, et c'est pour cela que nous nous sommes convaincus que l'on peut faire résolûment un pas en avant

et maintenir le projet présenté. Si nous nous abstenions, cette assemblée ne serait-elle pas toujours nous arrêter à temps?

Plus que jamais il faut que la majorité constitue et affirme sa solidarité avec le gouvernement. Je m'adresse donc à vous et je vous dis: Ne nous séparons pas, votons ensemble cette loi, restons ensemble dans la voie grandiose de la liberté, pour nous retrouver ensemble unis et solidaires le jour où un péril quelconque viendrait à menacer la société. (Applaudissements)

Oui, j'ai entendu ce long nécrologe qu'a présenté M. Granier de Cassagnac, parlant avec éloquence de tous les gouvernements qui sont tombés sous les attaques de la presse. Eh bien! je me sens le courage de recommencer cette lutte, de braver ces attaques. (Très bien! très bien!) Nous ne sommes plus au temps où les périls de la patrie créaient l'empire. De nouvelles générations se sont élevées. Sur ces 8 millions et demi d'électeurs qui, d'un mouvement unanime, ont constitué l'empire, 4 millions sont aujourd'hui couchés dans la tombe; 4 millions d'hommes nouveaux sont inscrits depuis 1852 sur nos listes électorales. Ceux-là n'ont pas nos souvenirs et notre expérience; ils arrivent avec des ardeurs nouvelles; ils demandent une liberté plus étendue. Ne les arrêtons pas; cherchons, non à les retenir, mais à les guider. (Nouveaux applaudissements.)

Votez donc cette loi qui constitue un progrès, qui crée des garanties, qui est présentée par un pouvoir fort et dévoué à l'ordre. Votez-la! puis, ayez confiance en nous: nous savons que la sécurité publique est la première condition de la liberté que vous avez demandée; nous saurons la faire respecter! (Mouvement général. —Applaudissements prolongés.)

## CHRONIQUE LOCALE.

Le Mardi-Gras.— Malgré les mauvaises affaires, pour nous servir de paroles consacrées, malgré l'atonie du commerce et le haut prix de l'argent qui n'a jamais été si cher que depuis qu'on en a beaucoup...... en papier, le Mardi-Gras a été célébré avec un entrain remarquable. Dès 9 heures du matin les masques trottaient dans les rues, et se montraient affublés de toutes les manières et les plus burlesques. On rencontrait de ces masques vagabonds dans toutes les parties de la ville, aussi bien dans le fond des faubourgs que dans les rues les plus populeuses. Ils se promenaient solitairement ou par escouades, à pied, à cheval, et en voiture. Quelques uns s'étaient munis de farine qu'ils lançaient aux yeux des enfants qui entravaient leur marche ou les suivaient de trop près. Quelques autres plus huppés en apparence faisaient mine de jeter des bonbons de papier, où il pouvait y avoir quelque chose, car les projectiles ne partaient pas, mais le mouvement était fait avec beaucoup d'habileté; il faisait croire à une pluie de dragées et de caramels; mais rien ne tombait et les gamins toujours déçus se laissaient toujours tromper et marchaient avec l'espoir soutenu d'avoir quelque chose. Ces habiles masques se montraient généreux à bon marché. Il n'est pas très facile de se distinguer dans les mascarades, bien que la licence des costumes soit illimitée, cette licence même engendrant une espèce de monotonie; cependant il est des gens qui ont le génie de la mascarade et qui savent relever leur travestissement par des manières si grotesques et des gestes si originaux qu'on les regarde avec curiosité et très souvent on les admire.

La grande affaire d'hier, comme c'est la grande affaire chaque année, le jour du Mardi-gras, a été la procession de Comus, qui s'est formée on ne sait où, mais un peu partout, par petits détachements de cinq ou six chevaux caparaçonnés, puis par troupes de quinze à vingt chevaux, puis de cinquante, et de cent, jusqu'à ce qu'enfin elle soit devenue complète, en nombre suffisant pour occuper cinq ou six îlets. Cette mascarade, à coup sûr fort brillante, n'a pas été cependant au-dessus de ce qu'elle avait été précédemment. Il nous a semblé qu'elle avait moins qu'à l'ordinaire la couleur ou le caractère de la divinité patronnesse. Comus était chez les anciens le dieu du plaisir, de la joie, de la bonne chère, et tranchons le mot, des folles libidineuses. Comus était le roi de la licence, et la procession comusienne d'hier était au contraire un composé de cavaliers de grande retenue, ayant fortement à cœur le respect humain et se gardant bien de choquer la vue des honnêtes passants. Nous n'entendons pas là faire la critique des disciples de Comus; nous entendons au contraire en faire l'éloge et tout le monde leur saura gré d'avoir ainsi changé leur rôle.]

Les Comusiens, contrairement à leurs usages, ont procédé de bas en haut, et au lieu d'aller de la rue du Camp à la rue Royale ou de Chartres, ont commencé leur promenade par ces deux rues. Cette circonstance a trompé beaucoup de gens qui étaient allés les attendre rue du Canal. En sorte que les habitants qui étaient restés chez eux ont pu les voir tout à leur aise. On remarquait çà et là des éléphants costumés à l'orientale, portant des dames et conduits avec une couleur locale parfaite par des cornacs indiens. On voyait aussi maints palanquins de Chinois et de chinoises, nonchalamment étendus sur des coussins, tout comme s'ils eussent été transportés par les habitants du Céleste Empire. Des rangées de lumières ambulantes bordaient les deux côtés de la rue, sans jeter cependant un éclat assez vif pour détruire la mysticité du spectacle.

Quant aux devises qui brillaient sur des transparents, nous n'essayerons pas de les reproduire ou d'en donner le sens, c'étaient autant de traits hiéroglyphiques que peu de gens, non initiés, ont pu comprendre.

Les tableaux que les Comusiens ont reproduits étaient autant d'imitations de peintures tirées de quelque poème oriental où une princesse va triomphalement épouser quelque prétendu royal de Bucharie ou du Kurdistan, sous l'escorte d'un bon nombre de cavaliers. Le grand-chef du Harem conduit la procession et les dames de la cour procèdent en palanquins, à dos d'hommes ou à dos d'éléphant.

Après avoir paradé dans les rues à l'admiration des milliers de citoyens plus ou moins curieux et ébahis, la bande joyeuse, mais silencieuse s'est rendue au Théâtre des Variétés où l'attendait une foule immense que la chaleur incommodait énormément. Il y avait eu évidemment trop d'invitations et il est resté peu de place pour faire les savants tableaux soutenraient voulu produire. Cependant nous avons pu saisir que la magnifique Lalla Rookh, arrivée au bout de sa course, était conduite sur le trône par son heureux époux le roi de la Grande Bucharie.

Ici vient le bal, comme de juste. Mais la danse est aussi difficile que la formation des tableaux, et des centaines d'invités prennent le parti d'évacuer la salle. Nous sommes de ce nombre et nous prions le lecteur de nous excuser si nous ne pouvons danser et écrire tout à la fois.

Evasion.—Alfred Flood, accusé d'avoir fait circuler de la fausse monnaie, avait été renvoyé par le recorder Gastinel devant le commissaire des Etats-Unis. En retournant à sa cellule, ce prisonnier s'est échappé. On se demande comment il y est parvenu. Faut-il attribuer cette évasion à son adresse ou à la maladresse des hommes de garde?

Rixe et coup de pistolet. — Samedi soir vers 5 heures, un blanc inconnu et un nommé Jos. Proctor, nègre, se sont pris de querelle au coin des rues Lapeyrouse et Prieur, et le blanc a tiré sur le nègre et lui a fait une blessure dangereuse. Le blessé a été transporté à l'hôpital. Il n'y a pas eu d'arrestation.

Incendie.—Lundi soir le feu a pris dans une maison de bois inoccupée, rue Tonti, entre Ste-Anne et Dumaine, appartenant à M. Michael Brenno. La maison a été entièrement détruite. Les flammes ont gagné trois autres résidences, appartenant à M. A. Lenner, qui étaient assurées pour $1,000, et une autre maison de bois appartenant à M. Manuel qui l'occupait. Ces cinq maisons ont été entièrement réduites en cendres. Nous ignorons si celles de MM. Manuel et Brenno étaient assurées.

Blessé.—Lundi, vers 6 heures, au dépôt de la rue du Canal, un nommé Andrew Wineman a été attaqué par Thomas Kelly qui lui a tiré dessus et l'a blessé à la jambe. Les deux hommes étaient employés au dépôt. Si la balle eut frappé un peu plus haut, son coup eut été mortel. Kelly a été arrêté.

Noyé—Un individu nommé Frank Brady, natif de la Floride, est tombé du schooner *Dell*, dans le fleuve, lundi soir, et s'est noyé. Le corps n'a pas encore été retrouvé.

Feu.—Hier soir, vers 7 heures, on s'aperçut que le feu avait pris dans l'établissement de librairie de M. C. G. D. Holle, Passage de la Bourse près de la rue Bienville. Le magasin avait été fermé à 5 heures et demie par M. Holle lui même qui était retourné chez lui pour la nuit. Les voisins ont réussi à éteindre le feu, mais M. Holle y fait une perte de $300 ou $400. On ne peut entrer dans son magasin que par la porte et il est évident que ceux qui sont entrés avaient une clé. Comme il laisse tous les soirs la sienne au café Duty qui est devant chez lui, on peut faire à cet égard des conjectures d'un certain poids. M. Holle a déjà été volé deux fois et maintenant on vent incendier son établissement. La police ne pourrait-elle exercer une surveillance plus effective? Vol et incendie, on n'entend plus que cela à la Nile Orléans.

—La prochaine législature du Massachusetts devra élire un sénateur fédéral, qui entrera en fonctions le 4 mars 1869, époque à laquelle expirent les pouvoirs de M. Charles Sumner. MM. Banks, Butler et Bullock sont sur les rangs.

—Voici où en est le mariage de Mademoiselle Patti, que le *Nord* déclare définitivement officiel:

Leur Majestés l'ont agréé en annonçant au marquis qu'ils lui conserveraient sa charge d'écuyer et en lui accordant un congé de quinze mois. Le mariage doit se célébrer le 15 juillet. M. de Caux et fils de l'ancien ministre de la marine de la Restauration et il est grand d'Espagne de première classe comme descendant de Paul, marquis d'Ossun, ambassadeur à Madrid, honoré de cette dignité en 1769. M. le marquis Roger de Cahusac de Caux a une sœur mariée au comte de Reculot, ministre plénipotentiaire. Sa mère s'est remariée avec M. le duc de Valmy et a eu une seconde fille, femme du prince Ginetti-Carracciolo.

—Un journal donne un fragment du testament de Rachel:

La fortune de la tragédienne, y compris son hôtel de la rue Trudon, son mobilier, ses bronzes, tableaux, etc., s'élevait à 1,274,370 fr.

Parmi les legs, on remarque deux portes-fruits et un buste offerts au prince Napoléon, à M. Emile de Girardin une plume d'or, et à l'Empereur un buste de Bonaparte, premier consul, estimé 3,000 fr.

—L'empereur d'Autriche vient de donner l'ordre de faire au ministère de la marine, à Vienne, tous les préparatifs nécessaires pour une expédition dans l'Asie orientale. Cette expédition, tout entière aux frais de l'Etat, serait confiée à la haute direction de l'amiral Tegethoff.

—Le docteur Laborie—mort si prématurément, il y a quelques jour—me disait un matin chez Brébant:

—Mon cher, ne prêtez jamais de petites sommes, car il en est de l'argent comme de l'émétique: administré à petites doses, on ne le rend pas.

—Une amusante devinette dans *Paris-Caprice*:

Si le pape refuse de faire cardinaux Nos Seigneurs Darboy et Landriot, et si l'empereur refuse de laisser faire cardinaux Nos Seigneurs Pie et Dupanloup, comment appellera-t-on désormais Leurs Grandeurs?

On donne sa langue aux chiens.

Les quatre point cardinaux!

## PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

### Nouvelles de Washington.

### Expédition de Stevens et de Bingham au Sénat.

### Discours triomphant de Stevens.

### Nomination d'un comité pour l'examen du décret de la Chambre.

### On dit que le Sénat suivra une fastidieuse routine.

### Le club Key Stone à Philadelphie.

### Il s'organise militairement.

### Orage prochain contre les Radicaux

### Ajournement de la Convention de la Floride.

### Sa promptitude, sa modération et ses œuvres.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 25— Les personnes arrêtées pour l'explosion de Clerkenwell ont été écrouées pour être jugées. Les prisonniers Sullivan et Payot ont été visités par plusieurs personnes influentes, à la geôle de Richmond; mais les entrevues ont été défendues. On rapporte que les Etats-Unis payent un avocat pour défendre Nagle à Sligo.

La démission de Derby et la nomination de d'Israeli pour former un nouveau cabinet ont été annoncées dans les deux chambres du parlement ce soir.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Chambre—Un bill a été présenté pour un canal maritime autour des chutes du Niagara.

Une résolution a été adoptée pour payer à John Young Brown, Wm. E. Smith et C. G. Simms $2500 chacun pour frais en contestation d'élections.

Stevens et Bingham rapportent qu'ils ont exécuté leur devoir en informant le Sénat de l'adoption par la Chambre, de la résolution, de la mise en accusation.

Une allocation de $15,000 a été faite pour les pauvres de la ville de Washington, payable par le bureau des affranchis.

La nouvelle constitution de l'Alabama a été présentée et référée au comité de reconstruction.

Les allocations pour la marine ont été reprises.

Une nouvelle règle a été adoptée pour empêcher les motions dilatoires par moins qu'un tiers.

Il est résolu que le rapport sur les articles de la mise en accusation sera débattu un jour et qu'alors la Chambre votera sans débats ou motions dilatoires.

Les comités d'accusation et de reconstruction pourront s'occuper de leurs travaux sans être obligés d'assister aux séances de la Chambre.

*Sénat.*—Sumner a lu les dépêches de Harvey et a expliqué comment elles sont venues confidentiellement en sa possession.

A midi, le secrétaire de la Chambre a paru et a annoncé l'adoption des résolutions d'accusation. Les dépêches de Harvey ont été discutées mollement. Plusieurs journaux de parti soutenant l'accusation ont été envoyés au secrétaire pour qu'il en fasse la lecture. Hendricks a objecté, et le Sénat, par un vote, refuse de les entendre.

Un bill est présenté pour jeter un pont sur le Mississippi, à Madison, Illinois.

Un certain nombre de membres de la Chambre entrent en ce moment et s'asseoient. Stevens et Bingham entrent ensuite, et le premier dit:

"Conformément à l'ordre de la Chambre des Représentants, nous paraissons devant vous, et au nom de la Chambre des Représentants et de tout le peuple des Etats-Unis nous accusons le Président des Etats-Unis du crime de haute trahison et de mauvaise conduite dans l'exercice de ses fonctions, et nous informons, en outre, le Sénat, que la Chambre des Représentants présentera en temps et lieu les articles particuliers d'accusation contre lui, et les soutiendrons et en leur nom nous demandons que le Sénat donne des ordres pour la comparution du dit Andrew Johnson afin qu'il réponde à la dite accusation."

Wade a dit: "Le Sénat prendra les mesures que la circonstance requiert."

Un comité spécial composé de Howard, Trumbull, Morton, Conkling, Edmunds, Fomeroy et Johnson est nommé pour examiner l'accusation et rapporter.

Le bill donnant à une majorité le pouvoir de confirmer la constitution d'Etat, permettant aux votants enregistrés de voter partout dans l'Etat, après 10 jours de résidence, et leur permettant de voter sur certificat, affidavit ou autre preuve satisfaisante d'enregistrement, a passé par 28 contre 6. Ajourné.

L'administration a abandonné le *quo warranto* contre Stanton, attendu que l'action contre Thomas demain couvrira toute l'affaire.

Le cabinet s'est réuni à midi. Tous les membres étaient présents à l'exception de Thomas.

Stanton tient toujours le bureau de la guerre et a défendu à ses subordonnés de rien communiquer aux rapporteurs. Grant et le juge Fisher étaient au département aujourd'hui.

L'excitation est entièrement tombée.

L'impression que le Sénat procédera en suivant une routine ennuyeuse, gagne du terrain.

Philadelphia, 25.—Le club Keystone, la plus grande organisation démocratique de l'Etat, s'est convertie en une organisation militaire.

CONVENTION DE LA GEORGIE.

Atlanta, 25—L'ordre No 27 du général Meade a été lu à la convention aujourd'hui.

Le comité judiciaire a rapporté une ordonnance relative à la qualification des membres de la Législature avec instructions requises hier. Six mois dans l'Etat et trois mois dans le comté avec la citoyenneté des Etats-Unis sont la base.

L'ordonnance du Homestead est reprise alors. Après une longue et orageuse discussion, la Convention s'est ajournée dans la plus grande confusion sans être arrivés à aucune action définie sur le sujet.

Savannah, 25—Coton calme et ferme. Mid. 21 1/2 à 22. Vendu aujourd'hui 1001 balles. Reçu 3700.

CONVENTION DE LA FLORIDE.

Tallahassee, 25—La Convention a passé la journée à entendre la lecture de la Constitution qui a été adoptée dans son ensemble vers le coucher du soleil. Quarante membres ont signé la Constitution. Cinq ont refusé.

On adopte une ordonnance qui prive de paye et de milage les membres qui refusent de signer la Constitution, envoyant leurs réclamations à la prochaine Législature.

A cinq heures et demie la Convention ayant fini ses travaux, s'est ajournée sujette à l'appel du président.

La constitution adoptée parait assez satisfaisante à toutes les classes, et les meilleurs sentiments règnent parmi les délégués et les citoyens.

CONVENTION DU MISSISSIPPI.

Jackson, 25.—La convention s'occupe toujours du bill des droits.

Le comité sur l'affaire Merryman a fait un rapport des faits sans recommandation. Des résolutions pour expulser, suspendre pour 25 et pour 10 jours ont été rejetées.

Le général Gillem a fait les nominations suivantes pour remplir les vacances existantes: Juges de la Cour Suprême des erreurs et appels, E. G. Peyton, Thomas Shackleford et E. Jeffords.

CONVENTION DE LA VIRGINIE.

Richmond, 25—La convention a discuté la question du suffrage tout le jour. John Minor Botts et le juge Rives doivent haranguer les républicains ici cette semaine. Un meeting à cet effet a été convoqué pour ce soir, mais Botts est tombé malade.

CONVENTION DE LA CAROLINE DU SUD.

Charleston, 25—La convention, aujourd'hui, a adopté à la troisième lecture tout le chapitre de l'exécutif, comptant 20 sections. On a discuté longtemps pour savoir si la reconnaissance d'un Etre-Suprême serait une condition pour l'exercice du suffrage—question qui a été finalement décidée dans l'affirmative.

Le général Canby a visité la convention et a été reçu avec des applaudissements. La séance a été suspendue pour donner aux membres la facilité de lui présenter leurs respects.

On croit que le caucus républicain nommera soit F. J. Robinson, de Columbia, soit le général R. K. Scott, pour la place de gouverneur. On s'occupe aussi de la nomination des candidats pour le Congrès.

CONVENTION DE LA CAROLINE DU NORD.

Raleigh, 25.—Hier soir, par un vote considérable, la Convention a adopté les articles sur le suffrage qui sera général sans serment d'épreuve. Mais à une autre lecture le serment peut être prescrit.

La journée a été consacrée à la discussion du chapitre sur le judiciaire; il y aura trois juges de Cour Suprême et douze juges de Cour Supérieure. Tous seront élus par le peuple.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 25.—Coton plat et lourd, mais plus ferme à la clôture. Vendu aujourd'hui 4000 balles. Middling 22 1/2. Or calme à 142 3/8. 5-20 111 1/8.

New York, 25—Fonds publics, cote nominale. Argent assez actif. Actions fortes et calmes à la clôture.

Balance au trésor: $109,000,000.

Mobile, 25.—Coton ferme à la clôture. Vendu aujourd'hui, 3000 balles. Midd. 21 1/4. Reçu 3408. Exporté 301.

Louisville, 25.—Tabac ferme, 5 40 à 28 00 des qualités communes aux qualités supérieures. Coton 20 à 20 1/2 pour le midd. Whiskey nominal.

Cincinnati, 25—Farine et blé sans changement. Mess porc 24. Bacon 11 1/2. Jambons au sucre 17 à 18. Graisse 15 1/2.

St-Louis, 25—Farine superfine 7 50. Maïs 69 à 85. Bacon ferme de 11 à 14. Graisse 13 3/4. Whiskey $2 15. Temps couvert et frais.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES.

Louisville, 25 — La rivière baisse lentement. Temps couvert. Thermomètre 44.

(*Dépêches d'hier soir.*)

DEBAT VIOLENT DANS LE CONGRES.

Réception à la Maison Blanche.

Washington, 24. — Ce qui suit est un spécimen des discours qui ont été prononcés, aujourd'hui: M. Payne, qui avait la parole, a dit: Je cède deux minutes au représentant de l'Indiana, M. Shanks.

M. Shanks dit: M. l'orateur, mon opinion est que, dans cette circonstance, la Chambre devrait ne dire qu'un seul mot et ne frapper qu'un seul coup, et je désire que le coup vienne le premier.

Je suis fatigué de cette discussion traînée en longueur et qui propose ce que le peuple désire voir depuis longtemps, la mort officielle d'Andrew Johnson, et je pense que nous devons le mettre en accusation sans débat.

Je ne suis pas surpris qu'un homme qui a commencé sa carrière en ivrogne la finisse en criminel."

On dit que McCulloch ne reconnaîtra pas les réquisitions officielles de Stanton.

Washington, 25 — La réception à la Maison-Blanche hier soir a été remarquable par le nombre extraordinaire des visiteurs, l'absence des officiers radicaux et la présence des représentants étrangers.

Des dépêches encourageantes pour les deux partis continuent à arriver. Les Radicaux en plusieurs localités ont salué de cinq coups de canon les résolutions de la Chambre.

Paris, 25 février.—Au Corps Législatif, Havin, éditeur du *Siècle* a persisté à lire un document, bien que le président déclarât que c'était contraire à l'ordre.

Le président a déclaré la séance levée; les membres du gouvernement se sont retirés et les membres libéraux ont été forcément expulsés et le gaz éteint.

Washington, 25 février.—Une dépêche dit que Grant, dans une conversation avec Wilson, a dit que les officiers de l'armée étaient tous unis pour défendre le Congrès.

Sur 2,500, il n'y en aura pas plus de 12 qui obéiraient à un ordre du Président, à moins qu'il ne leur arrivât par l'intermédiaire de Grant.

En lisant la dépêche de Thomas, refusant la nomination de général par brevet, Grant a remarqué: "C'était ce que j'attendais, de Thomas; c'est un bon soldat.

Paris, 25. — Bourse lourde. Rentes languissantes.

Liverpool 25, après midi.—Coton calme. Avis de Manchester défavorables.

New York, 25.—Coton inactif et lourd. Mid 22 1/2. Or 142 3/4.

## Le Revers d'une Médaille.

Le travail libre a ses vilains comme ses beaux côtés. L'article suivant de l'*Union Médicale* est plein d'enseignements utiles. L'esclavage n'a jamais produit rien de pareil:

On a beau faire, il y a partout des esclaves, et les esclaves blancs ne sont pas les moins malheureux. On lit avec un grand intérêt, mais aussi avec une tristesse profonde, un mémoire du docteur Chatin, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, sur la *phthisie des tisseurs et des dévideuses* (*Journal de médecine de Lyon*, 15 octobre 1867). C'est navrant ce qu'il y a de dévoilé là-dedans! Pauvres filles des campagnes! elles arrivent à la ville, fortes, robustes, le teint coloré, à cent lieues du lymphatisme.... Après deux ou trois années de séjour à Lyon, vous ne reconnaîtriez plus celles qui ont survécu; la chlorose et l'anémie ont marqué au front ces malheureuses créatures; les actes de la vie végétative sont tombés dans la langueur, dans la torpeur; à quelques mois de là, il survient une petite toux sèche; la jeune fille reçoit quelques soins tout en continuant son travail; plus tard, si la toux persiste, s'il survient un crachement de sang, on conduit la malade à l'hôpital; la phthisie est reconnue, qui suit son évolution, et qui pousse, au bout de deux ou trois ans, la pauvre Savoisienne sur la table de dissection! Voilà, non pas le fait exceptionnel, mais le fait général, la règle....

En pourrait-il être autrement d'après ce que rapporte le docteur Chatin?

"Dans les petites maisons de dévidage, le tableau de cette ouvrière est si triste que le médecin est moins étonné du développement des maladies scrofuleuses et tuberculeuses que de la résistance que la nature oppose à cette œuvre de destruction lente et continuelle. Ainsi, une seule pièce à deux fenêtres, quelquefois peu éclairée sinon humide, confiné sur une soupente infecte où couchent quatre élèves ou quatre mécaniques à dévider; elle est réservée, en outre, souvent on trouve le soir de la même pièce au plafond, à même les murs, et maîtresse de fontaine; il y a un réchaud pour l'été, qui apportent encore une nouvelle cause de viciation; du linge lavé suspendu à des cordes pour être séché pendant la nuit; une ventilation très restreinte; tels sont les gaz acide sulphydrique, se dégagent en abondance de l'égout, qui existe ordinairement dans ces logements; d'où s'ensuit pour la plupart du temps l'oxygène par l'exiguïté du local, par l'insuffisance du renouvellement, quantité considérable d'acide carbonique, et quelquefois de l'oxyde de carbone, ce sont les trois conditions qui déterminent une sorte d'asphyxie lente, donnant une hématose incomplète et amènent des troubles profonds dans la respiration et la nutrition."

J'ai lu quelque part qu'un philanthrope, se rappelant les mauvais traitements que subissaient les esclaves de l'Amérique, ne pouvait se résigner à croquer un morceau de sucre.... Et vous, belles dames de Paris, dont la grâce naturelle est bien rehaussée par ces magnifiques et ondoyants tissus de soie, ces fins velours de Lyon, qui font l'admiration de tous les yeux, sachez combien de ces soies et velours coûtent de vies à des créatures humaines! Ces robes se cachent les figures hâves et chlorotiques des belles jeunes filles des montagnes de la Savoie!....

Ecoutez! voici cependant ce qui arrive:

On a tenu à l'hôpital de la Croix-Rousse, de Lyon, un registre de tous les décès pendant l'espace quinquennal 1862–66; on a mis de côté les morts occasionnées par la phthisie pulmonaire, et l'on est arrivé à ces chiffres:

Décès par toutes sortes de maladies.........2,024

Décès par la phthisie...........................771

(environ le tiers.)

Et sur cette mortalité de 771 phthisiques (hommes et femmes), on compte 105 dévideuses et 174 tisseuses. Elles n'avaient pas dépassé 15 à 25 ans!

Dr. A. Chéreau.

## BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 25 février.

Le marché monétaire a encore été calme et il ne s'y est rien passé de nouveau depuis notre dernière revue. Dans la rue, les bons billets de négociants à 1 à 1 1/4 par mois. Les billets hypothécaires sont toujours cotés à 12 à 15 par an.

L'or a ouvert à 142 1/2 contre 143 hier soir; et après s'être vendu à 143, a clos à 142 3/4. Les transactions embrassent $10 000 et $10,000 à 142 1/8; $5000, $15,000 et $18,000 à 142 1/4; $1000, $5000, $10,000 et $30,000 à 142 1/2; $2500 et $10,000 à 142 3/4; $2000 et $10,000 à 143. Hier soir, au Board, $21,200 (5000, 6200 et 10,000) à 142 3/4. Un check de $20,000, à vue, sur New York, a passé à 1/2 d'escompte. Dans l'argent, 1000 piastres mexicaines à 144 1/2. Les demi-piastres américaines peuvent être cotées à 134 à 135; les piastres mexicaines à 144 1/2 à 145, en monnaie courante et 2 de prime ou or.

Les cours du change étranger ont suivi ceux de l'or. Les ventes de sterling comprennent 1000 à 153; 3500 livres No 1, connaissement, à 153 3/8; 1000, 1500 et 2000 livres à 153 1/2; 2000, 5000, 5000 et 20,000 livres à 154; 1500 à 154 1/2; 5000 à 109, en or, et 5000 à 109 1/16. Une petite somme de banque s'est vendue à 155 3/8.—Dans le change sur France, 30,000 francs, en commercial No 1, à 3 71 1/4; 50 000 à 3 70; 20,000, 40,000 et une autre somme, à 3 68 3/4; 25,000 et 30,000 à 3 67 1/2; 60,000, à vue, à 3 65. — Le sterling peut être coté à 153 1/2 à 154 1/2 le connaissement No 1 et clear, 154 3/4 le change de premier ordre, et 155 1/4 à 156 le change de banque; le change sur France à 3 71 1/4 à 3 67 1/2 le premier, et 3 65 à 3 62 1/2 le second.

Le change américain a réouvert aux taux antérieurs, mais était un peu plus lourd à la fin. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 d'escompte. Les ventes de change commercial sont: $20,000, $20,000, $25,000 et $25,000 sur New York, à vue, à 11/16 d'escompte; $30,000, $75,000 et $100,000 à 3/4; $60,000 à 3/4 à 13/16; $20,000, à dix jours de vue, à 1 1/4.

300 actions du chemin de fer de Jackson, toutes à livrer dans le courant de cette semaine, se sont vendues à $4.62 1/2.—Hier soir, au Board, 234 (60 et 174) de la banque Crescent City, à $31.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville; ils sont cotés à 79 à 80 les consolidés, et 66 à 67 les émissions en faveur de chemins de fer.

Les gros billets de la ville se sont vendus à 16 et les petits à 8 d'escompte. Les courtiers ont acheté les premiers à 15 et les seconds à 6 à 7. On a vendu $1000 en gros billets à 14 d'escompte et $5000 à 15; $5000 en petits billets à 7 1/2.—Hier soir, au Board, $2000 en petits billets ont changé de main à 8.—$3000 en billets de l'Etat se sont vendues à 8 cents à la piastre et quelques lots de détail à 50.—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 30 à 35 cents à la piastre.

## BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Mardi soir, 25 février 1868.

Coton—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 5500 balles, prises moyennant des prix irréguliers et plus bas. Nous cotons actuellement l'ordinary à 18 à 18 1/4 c, le good ordinary à 19 à 19 1/2, le low middling à 20 1/4 à —, le middling à 21 1/4 à — et le strict middling à 22 à —. La demande a été limitée à l'ouverture du marché et les prix ont été décidément plus faciles, mais, plus tard dans la journée, grâce à l'influence produite par des télégrammes encourageants venus de New York, le marché a acquis de la fermeté et a clos en maintenant à peu près les chiffres mentionnés plus haut. Cependant, quelques acheteurs, ont coté plus haut, mettant le low middling à 20 1/2 à 21 c et le middling à 21 1/2 à 22, tandis que de leur coté, d'autres ont coté le middling à 21 à 21 1/4 cents.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en mains au 1er sept. 1867, balles | | 15256 |
| Reçu aujourd'hui | 2477 | |
| précédemment | 492358 | |
| | | 494835 |
| | | 510091 |
| Expédié aujourd'hui | 5479 | |
| précédemment | 402659 | 408137 |
| Stock en mains | | 101954 |

Sucre—Il est arrivé ce matin 518 boucauts de sucre qui ont été vendus aux prix antérieurs —bon commun, 13 1/4 c, fair, 14 c, good fair, 14 1/4 à 14 1/2 c, fully fair, 15 c, prime, 15 1/2 c, choix 15 3/4 c, jaune clarifié, 15 3/4 c, blanc, 16 1/2 à 17 c, seconds 14 1/2 à 14 3/4 c.

Mélasse—Il a été reçu ce matin 150 barils de melasse, mais ces renforts n'ayant pas été placés au débarcadère et rien des envois précédemment reçus n'ayant pas été laissé sur le marché il ne s'est conséquemment pas fait de ventes. Le marché n'a cependant éprouvé aucun changement et la demande est bonne à 70 à 75 c le gallon de fermentée et 70 à 80 c pour la recuite.

Arrivages de l'ouest—Le steamer Star light, de Cincinnati, et le Mohawk, ayant à sa remorque cinq barges de Cincinnati, sont arrivés ici depuis notre revue d'hier.

Farine—Le stock en mains est faible et ne consiste en grande partie qu'en extra de choix tandis que le double extra et les grades au-dessous—lesquels sont rares et en demande—commandent des prix plus élevés. La superfine est actuellement cotée à $10 25 et la double extra $10 75 le baril. Les envois qui nous arrivent—contrairement à toutes les prévisions—sont peu forts et ne nous parviennent que lentement. Les ventes principales, aujourd'hui, se sont bornées à 1538 barils dont 75 et 100 d'extra de choix à des conditions privées, 100 de double extra à $10 75, 200 de fine à $8 25, 34 do à $8 50, 54 do à $9 25, 100 de double extra à $10 75 100 do et 150 do de farine pour ce qu'elle vaut à $11, 450 d'extra de choix à des conditions privées, 100 de triple extra à $13 62 1/2 et 75 d'extra de choix à $14 75 le baril.

Maïs—Il n'y en a pas beaucoup d'offert, les renforts arrivés durant ces quelques jours qui viennent de s'écouler ont été en majeure partie, pris pour l'exportation. Le marché est ferme et les détenteurs demandent 95 c et au-dessus. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1300 scs, dont 100, 300 et 500 de blanc à 95 c, 200 de blanc de choix à 97 1/2 c et 200 de jaune à $1 02 1/2 le boisseau.

Avoine—100 sacs de l'article, vendus à 84 c le boisseau.

Son—Le marché est calme, et il s'y opère de petites ventes à $1 75 les cent livres.

Foin—Le foin prime de l'Ouest se vend par placements à $20 à $21 le tonneau.

Porc—Il n'y a que très peu de porc sur le marché. Le mess est en demande et les prix de l'article ont haussé de 50 c le baril. Ventes, aujourd'hui de 200 barils dont 100 mess—devant arriver,—à $26, 50 et 50 do, sur les lieux, à $2 50 le baril. Détail à $27.

Bacon—Il n'y a ni plats côtés ni épaules en premières mains, et le peu qui est tenu par les commerçants est aisément vendu à 13 c la livre d'épaules et les côtés désossés 16 à 16 1/4 c. Un lot de 15 barriques de côtés désossés s'est vendu à 16 c la livre.

Saindoux—Le saindoux prime et choix est rare et commande des prix pleins. Il ne s'est pas fait de vente importante aujourd'hui, mais nous cotons l'article en barillet 16 c, en tierçons 15 1/4 c à 15 1/2 c. la livre. 50 barillets vendus aujourd'hui à 15 c la livre.

Viande verte—Il n'y en a que très peu ici. Un lot de 10 barriques d'épaules vertes s'est vendu au débarcadère à 11 1/4 c la livre, les détenteurs en demandent actuellement 11 1/2 c et ils vendent en détail 11 c la livre.

Fromage—Un lot de 25 caisses de Western factory s'est vendu à 18 c la livre.

Peaux—Il y a plusieurs jours, sans avis préalable, 1200 peaux sèches mexicaines, et devant arriver, se sont vendues à raison de 19 cts la livre.

Sel—Un chargement de 7283 sacs de sel s'est vendu, ces jours derniers à —. Les chargemens flottants sont cotés de $1 75 à $1 85 le sac.

Whisky—Un lot de 44 barils de Whisky Bourbon, sous les clés, a changé de mains à $1 25 le gallon.

Chandelles de Star—Il s'est fait une vente de 50 caisses chandelles de 12 onc. à 20 cts la livre.

Riz—Il s'est vendu 200 barils de riz de la Louisiane, en lots à 8 à 9 c pour la qualité ordinaire, 10 à 10 3/4 c pour le prime, et 11 à 11 1/4 c pour la qualité de choix, et 98 tierçons de riz de la Caroline à 12 c la livre.

## Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 25 février 1868.

Arrivé, hier—41 bœufs du Texas, 110 veaux et veaux d'un an, 56 cochons et 35 moutons.

Vendu—196 bœufs du Texas.

Avendre—656 bœufs du Texas, 32 bœufs de l'Ouest, 369 veaux et veaux d'un an, 100 cochons, 487 moutons et 28 vaches à lait.

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs de l'Ouest, 1re qualité par liv. net, | — | 9 à — 12 |
| do do 2me qualité, do | — | 8 à — 9 |
| Bœufs du Texas, 1re qualité par tête | 45 | à 50 |
| do do 2me qualité, do | 30 | à 35 |
| do do 3me qualité, do | 18 | à 25 |
| Cochons par liv., gr. | — | à 10 |
| Moutons 1re qualité par tête | 4 00 | à 5 00 |
| do 2me do | 2 50 | à 3 00 |
| do 3me do | 1 50 | à 2 00 |
| Vaches du Texas, avec veaux, par tête | 25 | à 35 |
| Vaches à lait, de choix, par tête | 80 | à 125 00 |
| do do 2me qualité, par tête | 40 | à 60 00 |
| Veaux d'un an, par tête | 5 | à 14 00 |
| Veaux de lait par tête | 5 | à 14 00 |
| Chèvres par tête | 2 50 | à 3 50 |

MARIÉS, à Jefferson City, le 24 février 1868, par le Rév'd Chas Jos Beecher, M. JOHN BENDERNAGEL, de New York, à Mlle SOPHIE DUGUÉ, fille de l'Hon. C. O. Dugué, de la Paroisse Jefferson.

Banque City National de la Nile-Orléans, Nlle Orléans, Lee, 25 février, 1868.

L E 24 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

C. T. Buddecke, Louis Schneider, Fred. DeBondio, Wm. Edwards, Edw'd Conery, Henry Abraham, Jno Marks, Frank Roder, Hera Rice.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. C. T. Buddecke a été élu Président de la banque.

JULES CASSARD, Caissier.

Avis.

Bureau du Trésorier, Hôtel-de-Ville, Nlle Orléans, 25 février 1867.

L E public est informé que la prolongation du temps accordé pour le paiement des Licences de la ville pour 1868 expirera demain, vendredi, le 28 courant. A partir de lundi prochain, il sera ajouté dix pour cent sur toutes les licences non acquittées à ce bureau.

26 fév. S. HOWELL, Trésorier.

On demande

UNE bonne Blanchisseuse et Repasseuse Française ou Allemande, pour une famille Française. S'adresser No 84 rue Dauphine, au coin de l'Esplanade.

Enfant égaré.

Un jeune garçon de quatre ans et demi, nommé Joseph Biquet, s'est égaré hier aprés-midi, de la maison No 153, rue St Philippe, entre Tremé et Marais. Il était vêtu d'un petit pantalon de pique, était en chemise et n'avait pas de chapeau. On récompensera libéralement celui qui le ramènera à ses parents.

Avis important.

Le soussigné offre d'envoyer aux personnes responsables qui le désirent, une machine patentée à laver qu'il laissera, à l'essai, le temps nécessaire pour en connaître les mérites; il enseignera la manière de s'en servir.

La Machine est simple et très économique; elle emploie, pour blanchir, moins d'eau, beaucoup moins de savon et de temps que toute autre méthode; elle est également à passer au bleu et à amidonner.

Le soussigné garantit que la Machine ne laisse rien à désirer pour la perfection du blanchissage, qu'elle ne déchire pas le linge et n'use pas les boutons, attendu qu'elle n'y fait pas de frottement.

Il y a attaché à la Machine un pressoir très ingénieux et qui fait économiser beaucoup de temps; avec un seul cylindre, le linge ne peut être déchiré, il sort bien et bon à être repassé; les plus fines étoffes, les plus fines, le plus grossièrement les dentelles les plus délicates. Adressez-vous au soussigné, acquéreur du droit de patente pour l'Etat de la Louisiane, et une de ces machines (Magnolia Washing Machine) vous sera envoyée sans frais.

L. A. GAILLARD, No 105, rue Poydras, Nlle-Orléans.

21 fév—3m Mar. V. et D

ENDUIT DESSICATEUR contre l'humidité des murs.

J'AI cru devoir faire connaître, dans l'intérêt de ceux qui souffrent à cause des appartements humides et malsains qu'ils habitent, qu'ayant composé un ciment spécial pour intercepter l'humidité des murs, je suis à même de rendre les chambres, magasins ou appartements du rez-de-chaussée aussi sains et secs que ceux des étages supérieurs. Je puis aussi me charger d'établir les planchers en bois, au niveau de terre, de manière que garantis de toute humidité ils se conservent indéfiniment.

La qualité du ciment composé étant de beaucoup supérieure à celle du ciment ordinaire ne diffère cependant dans le prix des travaux que très peu de celui-ci. Trois jours suffisent pour rendre une chambre en parfait état de sécheresse et inaltérable indéfiniment.

L. CRESSON, Nos 103 et 105 rue Bourbon à côté de l'Opéra.

25 fév—1 m

Perdu,

SAMEDI soir, 22 du courant, dans le trajet du point de départ du chemin de fer de la rue Dryades à la rue de Chartres et à la rue Bienville—un collet de fourrure, brun. La personne qui le rapportera à J. A. Blaffer, aux Nos 26 et 28 de la rue Bienville, recevra une récompense convenable. 25 fév—3t

A Louer,

LA PROPRIÉTÉ No 50 rue St-Pierre, entre les rues Royale et Chartres, ayant un magasin au rez-de-chaussée, deux chambres au premier, deux au second, cuisine, chambres à domestiques, waterworks, etc.

Cette propriété vient d'être réparée, peinte et mise en bon état. Conditions faciles.

S'adresser à BERNARD TURPIN, 25 fév—3t 25 rue Vieille-Levée.

Vente pour cause de départ AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

A PARTIR de ce jour je vendrai toutes les marchandises que j'ai en magasin à 50 0/0 au-dessous du prix coûtant, savoir:

LIBRAIRIE:

Ouvrages de classe: Alphabets, Grammaires françaises, Méthodes pour apprendre le français, De l'espagnol, Dictionnaires français, Contes et Historiettes, Ouvrages pour jeunes personnes.

Ouvrages de Science, Do de Médecine, Manuels Roret sur l'Industrie, les Arts, &c., &c.

Romans français, Pièces de Théâtre.

Paroissiens, Manuels de Piété, &c., &c.

—AUSSI—

Fournitures de Bureau: Régistres, Journaux et Grands Livres de toutes grandeurs, Copies de Lettres, Papier à Lettre américain et français, Enveloppes, Encre noire française, Porte-feuilles de tout genre, Cire à cacheter, Encriers et Ecritoires, Papier à Dessin en feuilles et en rouleaux pour architectes, Modèles à Dessin, Boîtes de Couleurs, Crayons.

Couteaux de poche de Joseph Rodgers, Ciseaux fins de Paris, Limes pour Cors aux pieds, &c., &c.

Cartes à jouer.

Plateaux en Albâtre, Cuillers à Soupe, Casse-noix, &c. Boîtes de Jeu de Maroc garnies et non garnies, Boîtes de Domino, Do de Loto, Do Whist, Jeux d'Echecs, &c. Peignes à chignon, Porte Cigares, Porte Cartes de visite, Sacs de Dames, &c, &c.

A. BALU, 22 fév—10t 50, Rue de Chartres.

Perdu.

Un jeune chien setter de 6 mois, tout noir à l'exception d'une croix blanche sur le poitrine. Il a le poil des oreilles long. La personne qui le ramènera au No 60 de la rue des Remparts, entre les rues Bienville et Conti, recevra une récompense libérale. 25fév—3t

T. B. MOORE, Poseur d'installations de gaz et plombier, 84.......Rue Baronne.......84

ANNONCE au public qu'il vend, en ce moment, tout son stock d'installations aux prix coûtant, au comptant. Il pose les installations de gaz et les tuyaux dans les maisons, aux prix les plus raisonnables. Il a constamment des baignoires, des installations de lieux d'aisance, des robinets, &c. 22fév—1m

AVIS.

JE préviens mes clients qu'à partir du 1er mars, mon établissement de bijouterie est vendu à M. A. BONNET, du No 60 rue St-Pierre, lequel je puis leur recommander pour la bonne gerance d'affaires.

Je prie aussi ceux qui ont des objets chez moi de venir les réclamer avant la fin de ce mois, ainsi que ceux qui restent à me payer jusqu'au même temps. HENRY PRICKER, 22fév—8t 65, rue Royale, entre Conti et Bienville

Madame STEWART,

238.........Rue d'Orléans.........238

Première porte au-dessus de la rue Claiborne,

Vient d'arriver d'Europe et s'est établie à la Nile-Orléans. C'est une des plus célèbres NÉCROMANCIENNES du siècle. Elle consulte d'abord les cartes, puis la dans la main. Elle est persuadée de pouvoir satisfaire les personnes qui la consulteront. Consultations tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir. 22 fév—1m—PP

EN GROS ET EN DETAIL.

Marchandises de Printemps. A UN GRAND RABAIS.

J. LEVOIS & Co.

Vendent:

MOZAMBIQUES rayés, MOHAIR à carreaux, ALPACAS rayés, BAREGES rayés et à carreaux,

A 35 cents.

TOUTES MARCHANDISES NOUVELLES ET DE COULEUR A LA MODE.

FOULARDS soie, SOIERIES à carreaux et rayées, SOIERIES chêne,

A MOITIÉ DES PRIX ORDINAIRES.

CHEMISES et CAMISOLES de dames, en toile de Courtrai, à

$3 chaque.

☞ Meilleur marché que ne coûtent les matériaux. CHEMISES, BAS, &c. pour hommes.

J. LEVOIS & CO., 23 fév—6t Encoig. Canal et Bourbon.

Magasin à louer.

A louer, un magasin situé rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, No. 50. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux. 22 fév—10t A. BALU.

EXTRAIT DE CALDWELL

HUILE qui rend aux cheveux gris leur couleur primitive et soulage promptement les douleurs névralgiques de la tête. Elle a une odeur délicate, rend la chevelure flexible et luisante, et en favorise la croissance. Inutile de se laver les cheveux, afin d'employer la préparation qui, du reste, ne tache ni la coiffure ni l'oreiller.

A vendre par tous les principaux chimistes et pharmaciens et au dépôt de M. Félix Saron, rue Baronne, No 14. G. H. CALDWELL, propriétaire de la patente, Hôtel des Etrangers, rue de Chartres No 120. Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1868.

Après avoir soumis à une épreuve le CALDWELL EXTRACT pour les cheveux, et en avoir fait l'application moi-même, j'ai reconnu que c'est une des meilleures compositions inventées jusqu'à présent. En foi de quoi j'ai apposé ma signature.

FELIX SARON, importateur de cheveux, dépôt No 14 rue Baronne, près Canal. 19 janv—PP—D.Merc.V

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs. à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, au fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, 1eto—1 an. rue Carondelet No 194.

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825,] Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à desécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilloires à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud. 14 sept—6 m LEEDS & Co.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, au chantier de J. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 19 nov—1an

Bois, Charbon, Sable, &c. J. C. KATHMAN, (Fabrique de Toits des Tropiques), Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage, RUE BIENVILLE, No. 224, Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 35 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par V. DEMORUELLE, Coin Toulouse et Bassin.

☞ Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires. 15 février—1an

BOIS DE CONSTRUCTION. GEORGE MERZ, Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et St-Bernard, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 10juil—1an

Le Dr. CHARLES S. MELLS, DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Bourbon, au-dessus, après la rue du Canal, près de Loyer. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant en protoxide d'azote. 12 nov—3m—PP

PLUS DE MAUX DE DENTS E. RABASSE, Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale. ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Extraction des dents sans douleur—Heures de consultations de 9 h. à 4 h. du soir. 17 mai—PP

Le Dr. F. H. Knapp, Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au No 120 de la rue Carondelet, où il exécutera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de son opération depuis vingt-cinq ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents par un nouveau procédé sans douleur et sans le moindre danger. 12nov—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nile-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867.............$327,980 00

Pertes, taxes, dépenses, réassurance, &c, payées dans la même période........217 760 78

Actif le 31 décembre 1867..............278,734 62

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux convenus de prime, contre les risques de mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président, Wm M PERKINS, Vice-Président, A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen, J. H. Ledwigeon, E. K. Converse, A. Moulton, Wm Chambers, A. H. May, S. P. Ethell, John F. Moore, Robert Hare, Wm M. Perkins, J. E. Leonhard, John G. Rogers.

31 fév—11 m t. 1 2 jours.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 17 février 1868.

LE 10 du courant, à une élection de Directeurs de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été dûment élus:

Jules A. Blanc, F. Frais, Henry Renshaw, A. D. Grieff, J. Francke, Oscar Bercier, Paulin Durel, W. A. Gurdon, Sam McConnell.

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. JULES A. BLANC a été réélu Président à l'unanimité.

Par ordre de L. BERNARD, Caissier. 18fév—15t

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, M. Thomas I. Dix a été élu caissier, en remplacement de M. F. H. Hatch démissionnaire.

14fév—12t E. H. REYNES, président.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1868.

A UNE élection qui a eu lieu le 3 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

Jno G Gaines, A. Carrière, A. Chiapella, R. Brugier, Dom. Lauais, D. A. Chaffraix, P. Forstall.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Jno. G. Gaines a été réélu Président à l'unanimité.

11 fév—Jeem—3ips. J. L. DELERY, Caissier.

Département des Travaux hydrauliques. Banque du Commerce de la Nile-Orléans.

1er février 1868.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie aura lieu aux bureaux No 36 rue Dryades, le LUNDI 2 Mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. E. PERCY, Secrétaire. 1er fév—jusq 2 mars

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Crescent City.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1868.

LE 12 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action, lequel sera payé aux actionnaires à partir du JEUDI, 27 du courant.

La Compagnie paiera la taxe du Revenu Intérieur des Etats-Unis sur le dit dividende.

14fév—12t CHARLES PITTS, secrétaire.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1868.

LE 3 du courant, à une réunion de Directeurs, il a été résolu que les actionnaires de la banque seront priés de se présenter au local de la banque, le SAMEDI, 7 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, afin de voter sur la question de savoir s'il convient de faire une réduction du capital.

L'attention des actionnaires est appelée sur le tableau courant qui figure dans le rapport du comité et a trait à la valeur actuelle de l'actif de la banque.

M. AUGUSTIN, caissier.

Evaluation des bons et autre actif de la banque de la Nouvelle-Orléans

| | | évalués à | |
|---|---|---|---|
| 377 Bons consolidés de la ville | $377,000 00 | $80 00 | $301,600 00 |
| 273 Bons de l'Etat, (autorisés 20 ans) | 182,000 00 | 40 00 | 72,800 00 |
| 61 Bons de l'Etat, (amortis 20 ans.) | 55,100 00 | 25 00 | 13,775 00 |
| 145 Dito Emission de 1863 | 145,000 00 | » » | |
| 55 Bons de la Cie du chemin de fer Mississipi Central | 38,300 00 | 50 00 | 19,250 00 |
| 34 Bons de la Cie du chemin de fer du Sud | 32,200 00 | 40 00 | 12,880 00 |
| 464 Actions du chemin de fer du Sud | 15,467 00 | 5 00 | 1,392 00 |
| 50 Actions de la banque de l'Union | 2,000 00 | 35 00 | 1,000 00 |
| 55 Actions des Marchands | 1,375 00 | 10 00 | 550 00 |
| 5 Actions du Crescent City | 185 00 | 12 00 | 60 00 |
| 50 Actions de la Nile-Orléans | 2,000 00 | 34 00 | 1,350 00 |
| Scrips d'assurance | 741 00 | 50 | 370 00 |
| Effets escomptés, en mains | 60,200 53 | 55 | 38,100 41 |
| 20je Escomptés depuis lors | 7,300 00 | Pair | 7,300 00 |
| Propriété foncière | 96,000 00 | | 65,000 00 |
| Billets protestés et suspendus | 383,917 34 | 10 | 38,391 73 |
| Réclamations de coton | 405 000 00 | » » | |
| Mandats d'Etat | 5,415 00 | 70 | 3,790 00 |
| Réclamations en susp. en | 91 00 | | |
| En caisse, le 28 janvier | 178,950 33 | | 178 950 83 |
| | $2,481,[illegible] 50 | | $796,317 60 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Emission évaluée | $2,000 00 | |
| Dépôts individuels | 181,916 55 | 201,916 55 |
| | | $594,401 00 |

5 fév—1m Nouvelle Orléans, le 28 janvier 1868.

Loterie de l'Etat de la Georgie, Au profit de l'Asile des orphelins de maçons

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 25 FÉVRIER —No 212

| 1er | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me | 14me | 15me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 78 | 44 | 20 | 70 | 6 | 10 | 73 | 21 | 11 | 19 | 5 | 75 | 66 | | |

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 40 de la rue St-Charles, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.

DAVE C. JOHNSTON, Agent. 5 fév—1m

Avis aux Contribuables.

BILLETS D'ETAT, MANDATS D'ETAT, en sommes à la convenance des acheteurs, pour payer les Taxes d'Etat et de Convention.—Egalement Mandats de la ville de Jefferson, pour payer les taxes.

A vendre à un escompte libéral, par AVEGNO & WILLOZ, 12 fév Au coin des rues Commune et Carondelet.

TAXES! TAXES!! TAXES!!!

Avis aux Contribuables.

DES WARRANTS en sommes à la convenance des acheteurs, pour payer les taxes d'Etat et de la Convention, à vendre à un escompte libéral, au No 11, rue CARONDELET, par 11 fév—1m J. HERNANDEZ.

A VENDRE.

UNE grande TOMBE avec terrain, touchant à celui de M. St Romes, au cimetière St-Louis No 2, rue St-Louis, près Claiborne.

Pour les détails, s'adresser au No 176 de la rue du Camp, près Julia. 20 fév—6t

Belle propriété à vendre ou à louer. Rue St. Philippe No. 306.

Une belle maison de résidence à étage, bâtie dans le genre le plus moderne, avec toutes les améliorations et conveniences, offrant au rez-de-chaussée un double salon avec arche, salle à manger, vestibule, quatre chambres à l'étage supérieur, vestibule et balcon sur la rue et sur la cour, cuisine à étage contenant huit chambres, cour carrelée, eave, etc.

La dite propriété sera vendue à l'amiable ou bien louée à raison de $75 par mois. S'adresser rue d'Orléans No 76. 28fév—1m

HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME. SAVON DE A. BILLAUD. ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.

A vendre par S. HESSE. jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.

SCRUGGS & BARTLETT, ENCANTEURS,

No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.

☞ Avances faites sur consignations. 22 jan—1an

La plus grande réduction de ce jour. CARTE DE VISITE à $1 50 par douzaine.

A. CONSTANT, PHOTOGRAPHE, No 21, rue Hôpital, entre Chartres et Vieille-Levée.

M. CONSTANT annonce à ses amis et au public en général, qu'étant retiré de la Société Photographique, il est maintenant préparé à prendre des portraits sur carte, au prix réduit de $1 50 par douzaine, surpassant en finesse et durabilité tout ceux faits jusqu'à ce jour.

Ambrotypes, porcelaine et ferrotypes, portraits à l'huile, au pastel et à l'eau, à 50 pour cent meilleur marché qu'ailleurs. Portraits de personnes décédées ou malades, copiés à domicile.

Le salon est ouvert TOUS LES JOURS de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Notez—Les personnes qui désirent envoyer leur portraits en Europe, les trouveront en cartes, etc. en Europe, pourront se charger M. Constant qui les prendra toujours les soins de faire parvenir. 12 janv—3m—PP

AUGUSTE BROUÉ CAMPEMENT-RESTAURANT

Le soussigné a ouvert depuis le 2 Janvier, au No 231 rue de Chartres, entre Dumaine et St Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus.

5fév—1m AUGUSTE BROUÉ.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Druggets, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à rayures.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 20 sept

Tabac "Century," de Lorillard.

Le TABAC connu sous le nom CENTURY est reconnu aujourd'hui comme meilleur tabac du monde.

Les fumeurs et les consommateurs du "Century" trouveront dans chaque paquet de ce tabac un lot. Il est non seulement de la meilleure qualité, mais on y trouve les prix et avantages suivants:

Le lundi, un billet de $100 dans un papier.

Le mardi, deux billets de $50 dans deux papiers.

Le mercredi, cinq billets de $20 dans cinq papiers.

Le jeudi, dix billets de $10 dans dix papiers.

Le vendredi, vingt billets de $5 dans vingt papiers.

Le samedi, cinquante billets de $2 dans cinquante papiers.

LES CHIQUEURS DU TABAC "CENTURY"

Recevront non seulement le meilleur article aux mêmes prix que les autres tabacs coupés fins, mais courront la chance d'avoir en même temps le bénéfice des dits prix.

Les marchands de tabac en gros et en détail, peuvent se procurer ce tabac chez

SUTHERLIN, CALLAWAY & CO., Rue Gravier, Nos 105 et 107.

Agents pour la vente en gros à la Nouvelle-Orléans 2 fév—1m

J. A. CELLES, Architecte et Entrepreneur,

ANNONCE au public et à ses clients qu'il a transféré son bureau au No 37 passage de la Bourse. Il y sera visible, tous les jours, de midi à une heure. 30 jan—1m

WASHINGTON EXCHANGE, RUE St-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire. 5 fév—1 an

A. LOEZ, 134 RUE DES REMPARTS 134 (entre les rues St-Pierre et Toulouse)

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'elle vendra son stock de véhicules à très bas prix. Le stock se compose de barouches, cabriolets de médecin, buggies une magnifique voiture, sulky, Jersey wagon et buggy découvert.

D'habiles ouvriers sont chargés de faire et de réparer toute espèce de véhicules. 7 fév—1 m

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOX, Pharmacien de l'Université de Paris, Ene Conti et Bourgogne. 20 sont

MALADIES DES YEUX.

LE DR HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Siebel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures au No 146, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—3tj

TRAITEMENT SPÉCIAL GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires. — La guérison de la Surdité, si chronique qu'elle soit, est garantie en 20 jours.—Cabinet de consultation, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1 an

$5000 de Récompense.

UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assureurs, pour des renseignements qui, donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner la ou les personnes impliquées soit comme incendiaires, soit comme complices dans l'incendie du feu à l'entrepôt de la Douane No 11, ou à son contenu, qui ont été détruits récemment dans les rues de la Nile Levée et Bienville.

1er fév—3 m Surintendant pour les incendies. JNO YOUNES,

J. Hernandez, COURTIER,

11..........rue Carondelet..........11

A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE.

HAY & MEHLE, NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.

Rue du Commerce, 62 (44), Nlle-Orléans. 15janv—3m

MOULOR & DUMESTRE. IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS, 13.........Rue de Chartres.........13.

Autrement même rue No 18 1

LE Dr CHS DELÉRY, de la Faculté de Médecine de Paris, annonce au public qu'il donnera des consultations tous les jours de midi à deux heures, à son domicile, rue des Remparts 179, entre Ste Anne et Dumaine. Il s'occupera spécialement des affections de cancer. 2fév—1m

CONSULAT DE FRANCE

AVIS MENSUEL. Février 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou ceux de dévèse ou d'absence, leurs ayants-cause connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

| | |
|---|---|
| Aureman Auguste | Lacassagne Laurent |
| B | Laudreau Célestin |
| Boisseau (ex-greffier) | Lebault Jean |
| C | Lot Frédéric |
| Candeveau Maurice | Louveau Emile |
| Claverie Guillaume | Listig E |
| Caussette Justin | Laulan |
| Crosnillac P J | Landenweich Catherine |
| Casteras Jean | Landenweich Antoine |
| Caubet Maxime | Lourmade Philippe |
| D | M |
| Devaivrinier Francis | Martin Jean |
| Doose Bernard | Mintane François |
| Delassus Charles | N |
| Dunesse François | Nord Hélène Mile |
| Desmaries Joséphine | O |
| Drabel Charles | Ool ans |
| Dolese Louis | P |
| E | Parent Alexandre |
| Ebert Alexandre | R |
| Ettsemann Jacques | Robr (les frères) Charles |
| F | Joseph et Laurent |
| Fabre Mme (née Elisabeth | Roche Jean Angle |
| Mouton) | Ruff r Nicolas |
| Ferder Antoine | Rabo'w Charles |
| G | Renaudine |
| Germain Nicolas | Roessard Louis |
| H | Roch Nicolas |
| Hoffmann Jean | S |
| J | Salvat Hallager |
| Juvé Antoine | Sommer Mme (née Barbe |
| K | T |
| Koch Jean | Tosso Stephanie Mme |
| Korschawsig Mme (née de Solens) | |

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky

POUR LE 25 FEVRIER. — CLASSE 194. Plan de Police.

| 1er | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me | 14me | 15me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 43 | 9 | 24 | 77 | 28 | 66 | 11 | 23 | 19 | 74 | 29 | 48 | 78 | | |

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées.

C. T. HOWARD. Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux; que les tirages seront toujours exacts.

24 fév—1m Bureau, rue St Charles, No 46.

Vins et Whiskey.

B. CAMET, 31 rue Dumaine, entre Chartres et Levée, a l'honneur d'informer le public que le 19 courant il ouvrira une maison de commerce où l'on trouvera des vins de première qualité depuis 45 piastres la barrique et au-dessus et des whiskeys au-dessous des prix de la place.

Les acheteurs sont priés de venir goûter ces articles avant d'aller acheter ailleurs. 16 fév - 1 m

AUGUSTIN & BURTHE.

CABINET D'AVOCATS.

D. AUGUSTIN, JAS. D. AUGUSTIN, E. BURTHE Com. des E. U Notaire pub lc. Notaire pub.

AVOCATS ET CONSEILLERS.

4 fév—1m No 16, rue Carondelet.

Tout le monde le prend.

AMER DE BRADY, POUR LES FAMILLES.

CET Amer guérit de la DYSPEPSIE, de la DYSSENTERIE, de la CONSUMPTION, de la TOUX, du CHOLERA MORBUS, des MALADIES de FOIE et des MAUX DE REINS.

Il est sans égal. C'est un préservatif infaillible des FIEVRES EN FRISSON.

Il ne faut donc pas s'étonner que CHACUN LE PRENNE.

Pour les voyageurs et tous ceux qui sont exposés à souffrir du changement de diète et du changement d'eau, une bouteille de ce médicament est d'un grand secours. Toutes les familles devraient s'en pourvoir. C'est un remède agréable, qui se prend sans le moindre danger et qui agit promptement.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands. Fabriqué et à vendre, en gros, par

B. C. BRADY & CO. 46, Fourth street, Louisville Ky. ETHELL & THOMAS, agence générale, Rue Poydras, No 105, Nouvelle-Orléans, Lne. 29 fév—1 m

COUTEAUX A TABAC.

J. TRICHARD, 20.........Rue d'Orléans.........20.

Fabricant de COUTEAUX à hacher et à trancher le PÉRIQUE

Fait aussi: BÉQUILLES pour grandes personnes et enfants. Répare les MEUBLES, fait les ouvrages de MENUISERIE, &c. 6 fév—1m

E. W. Burbank. Alfred E. Billings

Moulin Crescent City.

Farine de Maïs séchée au four—Gru et Maïs concassé—Avoine et Son—constamment en magasin et à vendre au plus bas prix du marché, par

E. W. BURBANK & Co., 25 janv—1 m Rue de la Nile-Levée Nos 137 et 139, entre les rues Girod et Notre-Dame.

C. JAUBERT & Co., 20......Rue de Chartres......20

APPELLENT l'attention des Marchands de la ville, et principalement de ceux de la campagne, sur leur stock de Marchandises sèches, tout récemment achetées à la baisse.

Ces marchandises sont bien assorties, de joli choix, de bon goût, et toujours meilleur marché qu'ailleurs.

Les ordres seront remplis avec soin et promptitude. 27 déc—1m

F. D. BULEFF, COURTIER,

Fait les affaires de change, achète et vend de l'or et de l'argent, les billets de banques n'ayant pas cours, bons scrip d'assurance et effets du gouvernement.

Nouvelle-Orléans. Rue Gravier No 124, 28 jan—1 m

CONSERVEZ VOS DENTS J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE 155.........RUE DU CANAL.........19 entre Bourgogne et Rampart. Les dents sont extraites avec le gaz hilarant, sans aucun danger.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 1 mai—PP

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assurés les services de M. PETER McKINLAY inventeur du meilleur pilon à riz, qui ait, depuis trente ans, construit, dirigé et dirigé des moulins à riz, nous sommes préparés à en fournir aux planteurs toutes les machines nécessaires à la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins & devis nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO. 14 déc—3m Au coin des rues Delord & Foucher.

L. CRESSON, PEINTRE, 103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: images, chapelets, tableaux, &c. &c. Il se charge de tous les ouvrages de tenture, de ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, etc.

GRAINES DE JARDINAGE.

Graines de jardinage de Landreth —Récolte de 1867—H Hafner a maintenant un choix complet de graines de légumes d'hiver et d'été de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie. Un beau lot d'oignons. Un choix de graines de fleurs.

Les marchands de la campagne pourront se procurer des graines par douzaines, contenues en boîtes assorties.

H. HAFNER, Rue St-Charles, No 105, 16déc—3m En face du Théât e St-Charles

R. C. BARROW, AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES —ET— Agence Générale. Bureau, 15..........Rue Carondelet..........15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge aussi du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Ascension, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

AGENCE GENERALE

Eau-de-vie Cognac de Fougerat Fils,] De Alphonse Cabanne, Champagne the Heidsick, Porto de E. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 2fév—1an 37, Vieille Levée.

PERUVIAN BARK BITTERS, (Bitters de Quinquina du Pérou.) CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la Nouvelle-Orléans d'après la recette d'un MÉDECIN PRATIQUANT du Sud, d'une réputation reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU, associée spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT du sud, UN DEPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS BILIEUSES.

Dr. H. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants, Nlle-Orléans (La.), 134, rue de Chartres. Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39. [Agents pour la vente en gros]. A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 22 mars—1an

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 7janv—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, rue Camp et Commune, se recommande aux habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres au secours dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les commerçants et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, et l'espagnol, séparément ou ensemble. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que les parents puissent transmettre à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les maisons de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire. 1 déc—PP RUFUS DOLBEAR Président

COLLEGE DE LA LOUISIANE, Dirigé par M. le colonel A. FERRIER PENSIONNAT ET EXTERNAT

LES cours de cette institution sont en plein activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs expérimentés.

L'Anglais le Français et la Tenue des livres y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à ceux qui le désirent.

Les prix d'admission commencent de $10 à $20 selon le degré d'avancement de l'élève.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Bourbon et Dauphine. 29 oct—PP VVS